

Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

1. Liste des signataires

En présence de Monsieur Manuel VALLS, PREMIER MINISTRE,

L'ETAT,

Représenté par Monsieur **Eric DELZANT, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or,**

ET

La Région Bourgogne,

Représentée par Monsieur **François PATRIAT** , Président et Sénateur,

La Communauté Urbaine du Grand Dijon,

La Ville de Dijon,

Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,

La commune de Longvic,

Représentée par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La commune d'Ouges,

Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La commune de Sennecey-les-Dijon,

Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La commune de Neuilly-les-Dijon,

Représentée par Monsieur **Jean-Louis DUMONT**, Maire,

La commune de Bretenière,

Représentée par Monsieur **Hervé BRUYERE**, Maire,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale ;

Vu la lettre de mission du premier ministre au Préfet **Éric DELZANT**, en date du 6 novembre 2014

Conformément à la procédure annexée à ladite lettre de mission, une étude d'impact a été réalisée par l'INSEE de novembre 2014 à avril 2015 et une étude diagnostic a été réalisée par le cabinet Sémaphores à compter du mois d'avril 2015 pour une restitution fin 2015

2. Préambule

2.1. Objet de la convention

Adoptée par le parlement et promulguée le 18 décembre 2013, la loi de programmation militaire 2014-2019 a défini le nouveau format des forces de défense. Dans ce contexte, il est prévu de fermer la plateforme aérienne de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic à l'horizon de l'été 2016, dans le cadre du projet de refonte du stationnement de l'Armée de l'air « station air ».

La BA 102, dédiée à la sécurisation de l'espace aérien français et de ses abords, a fêté ses 100 ans d'existence en Juin 2014. En 1914, elle accueille le premier groupe d'aviation. Dans les années 1930, elle est dotée de plusieurs escadres de chasse et d'observation.

Après avoir été considérablement détruite par la guerre, elle renaît en accueillant deux groupes de bombardement américains. En 1949, elle obtient la deuxième escadre de chasse et devient la première base aérienne à détenir des avions à réaction De Havilland Vampire. Les décennies suivantes, elle accueille plusieurs types d'avions d'armes Dassault : Mystère IVA, Mirage III, Mirage 2000 C.

En 1999, elle devient la première base européenne à disposer d'un intercepteur multi-cibles et d'un système d'armes doté d'une telle technologie, grâce à sa version la plus aboutie du Mirage 2000-5F à radar RDY.

Le 14 Octobre 2014, sa fermeture progressive a été annoncée par le Ministère de la Défense.

Les dispositions contenues dans cette convention visent à engager entre l'État et les collectivités et porteurs de projets signataires un partenariat sur le long terme dans une dynamique de développement économique et de renforcement de l'attractivité de la Bourgogne et plus particulièrement de l'agglomération dijonnaise. L'ampleur de cette restructuration nécessite un accompagnement en conséquence.

Outre le présent contrat, La Communauté Urbaine du Grand Dijon pourra s'appuyer sur l'ensemble des outils d'accompagnement et de développement territorial mis en place par l'État.

2.2. Périmètre

Le périmètre d'application du présent CRSD couvre l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon où résident plus de 250 000 habitants. Il s'étend donc aux 24 communes suivantes :

Ahuy, Bresse-sur-Tille, Bretenière, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles-les-Monts, Crimolois, Daix, Dijon, Féney, Flavignerot, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic,

Magny-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon, Talant.

2.3. Durée du contrat

Le présent contrat est prévu pour une durée de quatre ans, à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Il est reconductible une fois, par signature d'un avenant portant sur une année maximum. Aussi les projets mentionnés au contrat sont susceptibles, sur justification qui sera évaluée par le comité technique interministériel, de bénéficier d'une durée d'engagement portée à cinq ans à partir de la date de signature du contrat.

2.4. Objectif

Il s'agit de recréer ou de maintenir, d'ici 2019, 1640 emplois conformément aux résultats de l'étude d'impact réalisée par l'INSEE.

1.	LISTE DES SIGNATAIRES.....	2
2.	PREAMBULE.....	3
2.1.	Objet de la convention	3
2.2.	Périmètre	3
2.3.	Durée du contrat	4
2.4.	Objectif	4
3.	ROLE ET ENJEU DU CRSD DANS LA STRATEGIE DE DIJON ET DE SON AGGLOMERATION	7
3.1.	Un risque et une opportunité	7
3.1.1.	Les caractéristiques du site.....	8
3.2.	Un territoire doté d’atouts, une stratégie à construire	9
3.2.1.	Les atouts du Grand Dijon	9
3.2.2.	Un positionnement stratégique à affirmer où Le Grand Dijon est peu identifié distinctement sur différents plans.....	9
3.2.3.	Des projets structurants à porter pour affirmer une ambition de développement.....	10
4.	LES CONSEQUENCES DU PLAN NATIONAL DE RESTRUCTURATION MILITAIRE.....	12
4.1.	Conditions de départ de l’armée	12
4.2.	Impact territorial sur l’emploi et la population en Côte d’Or	12
4.3.	L’implantation de l’École de la Gendarmerie venant en compensation	13
5.	LE DIAGNOSTIC	14
5.1.	Un territoire vecteur de développement, au cœur du rapprochement entre les Régions Bourgogne et Franche-Comté	14
5.2.	Une croissance démographique soutenue, porteuse d’enjeux forts	14
5.2.1.	Une démographie en croissance	14
5.2.2.	Un vieillissement de la population	15
5.3.	Un niveau d’emploi en hausse malgré des difficultés économiques	15
5.4.	Une terre de contrastes, avec une élite économique et intellectuelle fortement implantée	16
5.5.	Les conclusions du diagnostic territorial	17
6.	AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DE REDYNAMISATION ECONOMIQUE	18
6.1.	Axe 1 : Pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures	18
6.1.1.	Développer l’activité aéronautique et aéroportuaire	18
6.1.2.	Retenir le bon périmètre pour l’exploitation aéroportuaire et les activités supports	19
6.1.3.	Définir les objectifs de la future DSP	19
6.1.4.	La remise à niveau des infrastructures pour assurer le transfert des équipements militaires .	21
6.2.	Axe 2 : développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie de Dijon	23
6.2.1.	Impact en terme d’emploi du pôle culturel la CIGV	24

7.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	26
8.	GOVERNANCE.....	27
9.	ÉVALUATION	28
10.	TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	29
11.	SIGNATURES.....	30
12.	ANNEXES.....	31
12.1.	Fiches-Actions	31
12.1.1.	Synthèse des projets.....	31
12.1.2.	AXE N°1 : Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures.....	33
12.1.2.1.	AXE 1 – Fiche-action 1.2 : mise en sécurité du site	37
12.1.2.2.	AXE 1 – Fiche-action 1.3 : renouvellement du balisage	38
12.1.2.3.	AXE 1 – Fiche-action 1.4 : remplacement de la porte du hangar HM 2	39
12.1.3.	AXE N°2 : Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie.....	40
12.1.3.1.	AXE 2 – Fiche-action 2.1 : Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD	42
12.1.3.2.	AXE 2 – Fiche-action 2.2 : Équipement scénographique.....	43
12.1.3.3.	AXE 2 – Fiche-action 2.3 : Aménagements de l’esplanade publique du pôle culturel	44
12.1.3.4.	AXE 2 – Fiche-action 2.4 : Équipements du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)45	
12.1.3.5.	AXE 2 – Fiche-action 2.5 : Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem	46
12.1.4.	Axe 3 – Développement d’outils dédiés au financement des entreprises	47
12.1.4.1.	AXE 3 – Fiche-action 3.1 : Fonds DÉVEMPLOI 21	49
12.1.5.	Fiche complémentaire : assistance à maîtrise d’ouvrage dans le cadre de ce CRSD	50
12.2.	Courriers d’engagement des co-financeurs	51

- une part des bâtiments dispose de caractéristiques architecturales qui les rendent impraticables ou uniques, selon l'emploi auquel on les destinerait (exemple : les hangarètes)
- une partie des bâtiments se prête à un réemploi hôtelier, ou du type centre de formation, avec ou sans utilité de voiries (pistes de tous genres).

3.1.1. Les caractéristiques du site

La base s'étend sur 490 ha sur 5 communes: d'Ouges, Longvic, Sennecey-les-Dijon, Neuilly-les-Dijon et Bretenière. Ce site se caractérise par 2 pistes dont l'une peut accueillir des avions gros porteurs civils (classe 150 tonnes). En plus de ces infrastructures aéroportuaires, la base aérienne se compose principalement d'une zone technique (hangars) et d'une zone de vie (restauration, logement, administration) dans sa partie ouest.

L'aménagement du site pose un certain nombre de problématiques liées aux caractéristiques du site.

D'abord de forts enjeux liés à l'eau. Le site se trouve sur une zone plate à 217-222 m NGF environ, au niveau de la nappe alluviale de l'Ouche, entourée par l'Ouche et le canal de Bourgogne. Un intérêt doit donc être porté aux risques d'inondations sur la partie Nord (phénomènes de remontées de nappes), aux objectifs réglementaires de qualité en raison de la proximité d'une zone de répartition des eaux, enfin à la pollution du fait de la vulnérabilité des eaux.

Autour du site, la variété des milieux permet d'accueillir une riche biodiversité. Ce rôle du site ne peut être ignoré, et il faut par conséquent préserver et développer la fonctionnalité biologique du corridor écologique des bords de l'Ouche et des zones humides associées.

La pollution pose également question en ce qui concerne le sous-sol. En effet les activités passées (stockage carburant, ateliers mécaniques, gravières remblayées) laisse supposer une pollution chimique des sols et de la nappe phréatique. Il sera donc nécessaire, en amont d'éventuels travaux de réaménagement du site, de procéder à un diagnostic du sous-sol afin de valider les futurs usages du site.

Le site, étant à cheval sur 5 communes, est soumis à des obligations liées à la protection des zones agricoles et aux autorisations d'occupation temporaires de lots « culture » et de lots « fauchages », l'enjeu foncier ne peut pas être négligé.

Une attention particulière devra être portée aux servitudes, liées aux activités de l'aérodrome et aux activités militaires, qui grèvent le site. Elles pourraient cependant évoluer en fonction de la requalification du site. De plus, la présence de radars de l'armée implique des servitudes liées aux protections contre les perturbations électromagnétiques.

Des aménagements devront obligatoirement être menés au niveau des différents réseaux d'eaux et des réseaux secs. Ainsi les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées datent de 1940 et sont parfois vétustes. Le réseau d'eau potable n'est dimensionné que pour 1900 personnes et les réseaux secs devront être adaptés aux normes actuelles.

Le transport en direction du site constitue également un enjeu majeur. En effet, la desserte via le réseau de bus de Dijon est à améliorer (trajet, fréquence). Les modes doux doivent être encouragés par la mise en place de pistes d'accès à destination des cyclistes et des piétons. Enfin, concernant la voiture, on a des infrastructures routières proches du site mais pas de sortie pratique pour y accéder.

Enfin si les enjeux de respect du paysage, du patrimoine (du fait de prescriptions archéologiques sur le site), du bruit, de l'air ou encore de la gestion des risques technologiques semblent relativement faibles, il conviendra cependant d'y porter attention.

3.2. Un territoire doté d'atouts, une stratégie à construire

3.2.1. Les atouts du Grand Dijon

Le Grand Dijon a de nombreux atouts à jouer pour se saisir des opportunités de développement :

- Un territoire bien desservi pouvant servir de point d'ancrage logistique
- La présence dans une zone proche de connexions Autoroutes/TGV/Aéroport
- Des entreprises de renommée internationale implantées sur le territoire
- Une référence écologique : Réseau de chaleur - Écoquartiers - Écoparcs
- Le développement de la Technopole agroenvironnement Agronov
- Un volume de ZAE important
- Un noyau dense de structures d'innovations
- Le premier bassin de vie, d'emploi, et d'étudiants en Bourgogne
- Une augmentation tendancielle de la population
- 32 000 étudiants dans l'agglomération dijonnaise
- Une université généraliste labélisée CAMPUS INNOVANT, ainsi qu'une dizaine d'école (ESC, IEP,..) dont deux écoles spécifiques - Esirem (École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et en Infotronique) et École Nationale des Greffes

3.2.2. Un positionnement stratégique à affirmer où Le Grand Dijon est peu identifié distinctement sur différents plans

Le Grand Dijon cherche à s'affirmer comme pôle touristique, alors que le cœur viticole identifié en Bourgogne est aujourd'hui Beaune.

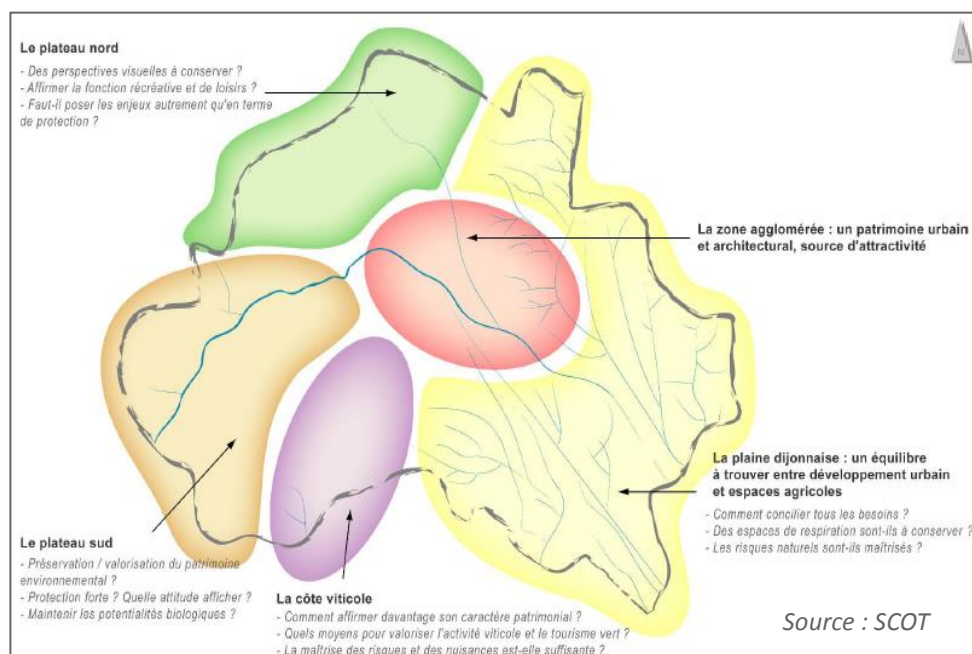
La double labellisation UNESCO des climats et de la Cité internationale de la gastronomie constituent des opportunités fortes.

Sur le plan économique aussi, le Grand Dijon a vocation à se positionner comme leader sur son territoire. Son tissu économique est aujourd'hui diffus, sans point fort majeur (exception faite de l'agroalimentaire), ce qui le rend certes résilient, mais peu attractif.

En tant que premier bassin étudiant de la région, Dijon a vocation aussi à se distinguer sur le plan universitaire, puisque plusieurs écoles structurantes (ESC, IEP,..) sont présentes, mais qu'aucun choix universitaire marquant n'a été fait et aucun centre de recherche de renommée mondiale ne s'est encore développé.

Les choix de développement économique doivent être réalisés en tenant compte de la présence, à proximité de la BA 102, de 3 zones distinctes avec des problématiques de développement et d'aménagement différents : la côte viticole, le plateau sud et la plaine dijonnaise

La BA 102, un territoire avec plusieurs orientations possibles



3.2.3. Des projets structurants à porter pour affirmer une ambition de développement

Le CRSD est l'occasion de revisiter la stratégie économique et d'attractivité pour le territoire de la Communauté Urbaine dijonnaise, en particulier au moment où Dijon s'apprête à devenir la capitale d'une région élargie à la Franche-Comté. Dans ce cadre, plusieurs pistes sont à envisager :

- Une réflexion autour de l'économie résidentielle, car Dijon gagne des habitants, elle est même la seule ville du Grand Est dans ce cas, bien qu'il existe un risque de vieillissement de sa population en son centre
- Une réflexion autour du Tourisme (individuel, d'affaires) et de l'Agroalimentaire, la Cité de la Gastronomie pouvant être un des projets emblématiques permettant de développer et améliorer l'image du territoire

- Le développement logistique, le Grand Dijon étant un carrefour entre plusieurs zones économiques majeures
- Un renforcement des filières industriels historiques du territoire : activités agroalimentaire en premier lieu, industrie pharmaceutique ensuite, activités tertiaires en complément.
- Le développement d'une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises et de qualité
- Un travail sur la complémentarité entre formations et besoins des filières et entreprises du territoire afin de mieux retenir les jeunes diplômés.

Le territoire dijonnais dispose d'atouts forts et fait face à des enjeux importants, qui font suite aux mutations passées et en cours. Les particularités du territoire, du fait de sa mixité sociale, de son réseau de transport développé et de son potentiel économique et touristique avéré, font qu'il a un rôle particulier à jouer au niveau départemental, régional et national. En conséquence, des choix doivent être faits pour concentrer les moyens sur des priorités de développement dont l'arbitrage sera déterminant pour l'avenir de ce territoire.

Le Grand Dijon entend, à travers ce CRSD, se saisir de ses potentialités économiques et jeter les bases de sa stratégie et d'actions fortes pour la concrétiser. Dans ce cadre, plusieurs grands projets de développement ont été identifiés et peuvent faire l'objet d'un accompagnement et d'un soutien accrus :

- **La reconversion et le développement de l'activité aéronautique et aéroportuaire sur le site de la BA 102**
- **La construction et l'exploitation du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie de Dijon**

4. Les Conséquences du plan national de restructuration militaire

4.1. Conditions de départ de l'armée

La fermeture de la BA 102 ne laisse cependant pas Dijon orpheline de son armée. Un certain nombre d'unités et de services du ministère de la défense subsisteront sur la base aérienne proprement dite

- Le service des archives et des réserves de l'armée de l'air (BARAA)
- Des radars de défense aérienne, à fonctionnement automatique mais nécessitant une surveillance du fonctionnement
- Des moyens de transmission tactiques et des réseaux de télécommunication

En outre, dans la ville de Dijon (quartier Vaillant & Lejard), plusieurs services seront maintenus, dont certains recevant du public (centre du service national, centre d'information et de recrutement des forces armées, office national des anciens combattants...) ainsi que des services de soutien de niveau régional.

4.2. Impact territorial sur l'emploi et la population en Côte d'Or

Pour estimer localement le nombre d'emplois et les populations concernées par la restructuration de la base aérienne, il convient de distinguer les trois types d'effets causés par cette fermeture :

- **l'effet direct**, soit les emplois de la BA 102 et les familles des personnels concernés ;
- **l'effet indirect**, lié aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants dans les entreprises locales et aux familles des salariés concernés ;
- **l'effet induit**, né de l'activité que génère la présence des personnes directement et indirectement liées à la base aérienne (emplois locaux générés à partir des salaires des emplois directs et indirects du fait de la consommation et de l'investissement en logement réalisés par les employés et leurs familles)

Dans son étude pour le comité de site du 29 janvier 2015, l'INSEE Bourgogne, en partenariat avec le SGAR Bourgogne, estime provisoirement, par le cumul des trois effets, la destruction de **1640 emplois** et une baisse de population **de 3395 habitants** (2400 directs, 90 indirects et 885 induits). Il convient de préciser que cette estimation est provisoire et qu'elle fera l'objet d'un chiffrage partagé entre les acteurs du territoire, en particulier quand y seront intégrés les effets de la création d'une école de la gendarmerie nationale (cf. §4.3).

4.3. L'implantation de l'École de la Gendarmerie venant en compensation

Dans l'état de connaissances actuelles des projets, il y aurait à terme 179 cadres permanents de tous statuts et environ 720 élèves gendarmes, ceux-ci logés et nourris sur le site. La plupart des cadres seront mariés avec enfants, soit 150 familles à considérer, les personnels militaires (119) étant essentiellement logés dans un quartier de la commune de Longvic.

Les conditions détaillées de l'implantation cette Ecole de la Gendarmerie seront étudiées sur une série de réunions de travail à partir de mi-octobre. L'ébauche initiale retient la reprise intégrale du quartier Ferber (base vie au Sud), du quartier Geille (base CPA au Nord), de quelques bâtiments du quartier Guynemer contigus à l'entrée de la base et au quartier Ferber (occupés aujourd'hui par la gendarmerie de l'air et l'USID), et les terrains et routes (stand de tir, dépôt munitions, parcours combat et sport) allant de la SAG au quartier Geille, à l'Ouest et au Nord de l'emprise des pistes visée par la DGAC.

5. Le Diagnostic

5.1. Un territoire vecteur de développement, au cœur du rapprochement entre les Régions Bourgogne et Franche-Comté

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Grand Dijon est devenu une communauté urbaine en regroupant 24 communes. Il était peuplé de 246 486 habitants en 2012 et de 252 971 habitants en 2015 dont 156 270 dans la ville de Dijon, préfecture du département de la Côte-d'Or qui comptait 560 000 habitants en 2011, et de la future région regroupant la Bourgogne et la Franche-Comté, peuplée de 2,8 millions d'habitants sur une superficie de 47 800 km².

Situé à l'est du département de la Côte-d'Or, le territoire est au cœur de la future région fusionnée et au centre des échanges européens. Dijon peut d'ailleurs miser sur la qualité de sa desserte avec :

- Ses cinq lignes ferroviaires la reliant à Paris (16 TGV A/R par jour), Lyon, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Lausanne et Bâle en moins de 2 heures ;
- Ses liaisons TGV vers les aéroports internationaux Roissy-CDG (1h40) et Bâle-Mulhouse ;
- Son aéroport régional, orienté vers les vols d'affaires et sanitaires, au cœur de la stratégie territoriale de développement économique autour des pôles Aéronautique et Tourisme
- Ses axes autoroutiers A38, A39-A36, A31, qui placent Dijon à la confluence des flux entre le nord et le sud de l'Europe ;
- Sa plateforme bimodale rail-route avec des liaisons vers Zeebrugge et bientôt Anvers.

5.2. Une croissance démographique soutenue, porteuse d'enjeux forts

5.2.1. Une démographie en croissance

Le Grand Dijon constitue le premier bassin de vie, d'emplois et d'étudiants de Bourgogne avec ses 252 971 habitants enregistrés en 2015

La communauté urbaine de Dijon bénéficie d'une croissance rapide de sa population pour un bassin du nord-est de la France. En dix ans, il a gagné 15 400 habitants, soit une progression annuelle moyenne de 0,4 %. Les communes périphériques (du Nord et de l'Est) sont celles qui ont bénéficié le plus de cette hausse.

Les données 2011 et 2012 tendent à montrer que le développement démographique s'est accéléré ces 2-3 dernières années.

5.2.2. Un vieillissement de la population

Avec plus de 32 000 étudiants, cette population représente 30% des arrivants du Grand Dijon. Les 15-29 ans représentent 26,2% de la population de la communauté urbaine. Elle est largement surreprésentée sur le Grand Dijon au regard des autres générations. Cette main d'œuvre jeune et qualifiée représente une grande opportunité pour le développement économique de l'agglomération.

Malgré cette jeunesse, le vieillissement de la population est visible. La part des 60 ans et plus est de 21,1%. Cette population devrait augmenter de 20 000 dans les 15 prochaines années et représenter ainsi 1 habitant sur 3 en 2030 contre un peu plus d'1 sur 5 aujourd'hui.

Hormis pour la catégorie des étudiants et des ouvriers, Dijon perd des représentants de toutes les catégories. Le renouvellement de l'attractivité du territoire en direction des classes d'âge sous-représentées (classes intermédiaires: représentants de la population active) est un enjeu crucial pour stimuler la croissance endogène du territoire. En outre, dans le cadre du vieillissement de la population, le développement de la Silver économie constitue un levier potentiel de croissance et d'emploi pour le territoire.

5.3. Un niveau d'emploi en hausse malgré des difficultés économiques

Le Grand Dijon se situe au deuxième rang des agglomérations françaises enregistrant la plus forte hausse d'emploi. Le taux d'emploi y a augmenté de 13,6% entre 1999 et 2008, pour atteindre 65% en 2011. Avec 5% de croissance sur la période 2000-2011, Dijon se classe dans le trio de tête des agglomérations comparables (avec Tours et Angers), devant Nancy, Reims (1 à 3 %) et Strasbourg-Metz (- 1 %). Néanmoins sur le territoire le taux d'emploi a certes baissé durant la crise de 2008-2009 et le repli est équivalent à ceux de Metz ou Reims.

C'est en grande partie aux services marchands qu'on doit ce relatif dynamisme, l'emploi dans ce secteur ayant augmenté de 13% sur la période. La filière de la R&D, très liée à l'industrie pharmaceutique, constitue un moteur de développement économique avec une hausse de 60% en 11 ans.

Malgré une agglomération dynamique économiquement avec un taux de chômage de 8,5 % en moyenne sur les 5 dernières années, Dijon a malgré tout subi les effets de la crise économique avec une hausse sensible du chômage où l'emploi industriel a chuté de 12% (on notera cependant une certaine résistance, la baisse ayant été moins importante que dans les autres agglomérations, notamment grâce au dynamisme de l'industrie pharmaceutique) et le commerce a subi une baisse de 3%.

L'impact de la crise a mis en lumière des difficultés économiques importantes sur le territoire et notamment la forte dépendance de l'agglomération aux décisions prises dans des centres extrarégionaux et internationaux. Le taux de dépendance du Grand Dijon vis-à-vis des centres de décisions extérieurs est particulièrement élevé (61,5%). Ce manque d'ancrage local des sièges rend l'agglomération vulnérable aux fermetures potentielles d'établissements.

Au jeu des transferts d'établissements, d'ailleurs, la communauté d'agglomération de Dijon enregistre un taux annuel moyen de solde des transferts de -3% sur la période 2008-2010. Ce chiffre souligne l'enjeu du départ des entreprises dijonnaises mais cache des disparités fortes en fonction des secteurs : -0,9% dans l'industrie, -9,9% dans la construction, -1,9% dans les commerces et services divers, -4% dans l'administration publique. Les conséquences de la réforme de la carte militaire s'ajoutent aux fermetures ou restructurations de grands sites industriels à partir de 2009 – une quinzaine de conventions de revitalisation enregistrant une perte de 1000 emplois qui fragilisaient déjà l'équilibre territorial du Grand Dijon. Parmi les entreprises ne figurant plus sur le territoire : Éco Logique (132 emplois), Cytec France SAS, Domaliance Grand Est et Soratel (29 emplois), TRW (150 emplois)...

5.4. Une terre de contrastes, avec une élite économique et intellectuelle fortement implantée

Parmi les 7 aires urbaines de l'échantillon de comparaison (Dijon, Tours, Nancy, Angers, Reims, Strasbourg, et Metz), Dijon affiche le plus haut revenu médian à 19 880 €. Cela s'explique par : un taux de chômage relativement plus bas, une population composée de davantage de professions intermédiaires (16,1%) et une part de retraités (21%) avec des revenus supérieurs aux autres aires analysées. Le revenu médian y est aussi supérieur de 10% à la moyenne régionale et de 3% à la moyenne du département, masquant des disparités urbaines importantes : le revenu moyen est deux fois plus élevé à Daix qu'à Chenôve et 13% des habitants du Grand Dijon, soit 29 220 personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Le Grand Dijon dispose néanmoins d'une offre de formation de haut niveau : 32 000 étudiants, un pôle universitaire métropolitain avec 90% de la recherche et du développement de Bourgogne, n°1 des villes où il fait bon étudier (classement de *L'Étudiant*). Les habitants du Grand Dijon sont significativement mieux formés qu'au niveau national : 31% ont un diplôme de niveau supérieur ou égal au Bac +2 (26% en France métropolitaine) et seuls 29% ont un bas niveau de formation, contre 34% en France métropolitaine.

5.5. Les conclusions du diagnostic territorial

Le Grand Dijon enregistre des performances en matière d'attractivité : forte hausse de l'emploi sur la période 1999-2008, taux d'arrivée d'actifs qualifiés supérieur à 1%, bon classement sur l'échelle d'attractivité de l'INSEE (« territoire productif »), économie résidentielle solide. Néanmoins, la part des moins de 44 ans diminue, en raison de la baisse particulièrement importante sur la tranche 30-44 ans et bien que les migrations fassent gagner des étudiants et des ouvriers, toutes les autres catégories d'actifs enregistrent un recul de leur population entre 2003 et 2008.

Des améliorations sont aussi envisageables en termes d'image. L'image gastronomique de la Bourgogne reste centrée sur les zones viticoles de Beaune et il existe un vrai enjeu à renforcer l'avantage comparatif gastronomique de la région à l'échelle de Dijon. L'ouverture de la Cité Internationale de la Gastronomie est un moyen d'atteindre cet objectif. La spécialisation sectorielle du Grand Dijon n'est pas non plus clairement identifiée à l'échelle nationale, hormis pour l'agroalimentaire. L'enjeu est donc de centrer le développement du territoire sur les filières les plus porteuses et les plus dynamiques : agroalimentaire, pharmaceutique, aéronautique, éco-environnement...

Le potentiel universitaire pourrait être maximisé : Dijon ne dispose pas d'université et de centres de recherche à renommée mondiale, aptes à attirer davantage d'entreprises et de chercheurs. Notons toutefois que Dijon regorge de potentiels pour l'accroissement de son rayonnement universitaire national et international. Classée première ville étudiante de France (parmi les villes de taille moyenne), l'université de Bourgogne a été labellisée en qualité de « Campus innovant » par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

6. Axes stratégiques prioritaires de redynamisation économique

À la lumière du diagnostic et de l'analyse des conséquences du Plan National de Restructuration Militaire, les axes stratégiques retenus par les partenaires du Contrat de Restructuration du Site de Défense de la Base Aérienne de Dijon-Longvic se déclinent en deux axes principaux qui visent à :

- Axe 1 : Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures
- Axe 2 : Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie

En complément un Axe 3 dédié au développement économique par le biais de l'action DÉVEMPLOI 21 a été intégré dans le cadre de ce CRSD. Il est présenté en détail en annexe de ce document.

6.1. Axe 1 : Pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures

6.1.1. Développer l'activité aéronautique et aéroportuaire

Suite au programme d'investissements Renaissance (15 M€), le site civil de l'aéroport offre des perspectives d'accueil pour les avions d'affaires et compagnies commerciales touristiques, ainsi que pour les vols sanitaires.

Sur les 490 ha de base, 325 ha sont consacrés à cette activité incluant une aérogare, deux pistes de décollage/atterrissage, un taxiway et des hangars. La gestion de cet espace a été transférée par arrêté du ministère de la défense à un syndicat mixte présidé par le maire de Longvic.

L'exploitation sera confiée à un délégataire au travers d'une DSP, l'ensemble des acteurs locaux souhaite que la vocation aéronautique du site soit maintenue et développée.

En tout état de cause, le modèle économique de l'aéroport devra tendre vers l'absence de soutien public à terme, eu égard à la réglementation européenne.

De même, la plupart des investissements liés à la plateforme seront à la charge du délégataire et non de la collectivité. Sur cette même logique, l'implantation de l'École de Gendarmerie sur le site entraînera des investissements de remise en état pris en charge par le Ministère de l'Intérieur.

Enfin il conviendra aussi de rester vigilant face à la concurrence relative d'autres aéroports voisins, comme ceux de Dôle et de Beaune, dans le cadre de la définition de la future région Bourgogne Franche-Comté

6.1.2. Retenir le bon périmètre pour l'exploitation aéroportuaire et les activités supports

Dans un contexte marqué par une forte concurrence aéroportuaire, le Syndicat Mixte entend tenir compte des expériences locales et régionales antérieures à sa création et ne souhaite pas reconduire un projet de développement d'activité subventionné par les collectivités.

Il nourrit pour cet aéroport des ambitions mesurées mais bien réelles de confortement d'activité au service du développement économique et de la mobilité de son territoire. Ces ambitions constituent autant d'orientations pour le futur délégataire :

- Conserver un outil en activité au service de la zone de chalandise ;
- Assurer les missions de services publics (transport sanitaire, transplant) ;
- Revitaliser la zone aéroportuaire au service de l'emploi et des activités économiques ;
- Consolider l'activité sur les segments les plus porteurs pour l'économie dijonnaise ;
- Optimiser le fonctionnement et la qualité de service de l'aéroport.

L'aéroport de Dijon-Bourgogne est en effet un vecteur d'activités économiques et de mobilité pour le territoire régional. Il est utilisé par des sociétés privées basées pour des activités liées aux évacuations sanitaires ou au travail aérien, ainsi que par des entreprises régionales pour des vols commerciaux non réguliers (aviation d'affaires). L'aéroport est régulièrement utilisé comme point d'entrée de touristes étrangers venant visiter les hauts lieux gastronomiques, viticoles et culturels de la région, et le sera davantage après l'inauguration de la Cité de la Gastronomie à Dijon et l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

6.1.3. Définir les objectifs de la future DSP

Dans sa séance du 19 mars 2015, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et la maintenance de l'aéroport de Dijon-Longvic à partir du 1^{er} janvier 2016.

Un avis d'appel à candidatures a été lancé au printemps 2015. L'analyse des offres est en cours au moment de la rédaction de ce document CRSD. Le contrat est prévu d'être signé en novembre 2015.

Le marché actuel porte sur l'exploitation d'une plateforme aéroportuaire de 325 ha et mène les missions suivantes :

1/ L'exploitation des activités aériennes incluant :

- les missions d'assistance des activités aériennes de la plate-forme :
 - activités basées de la flotte Breitling ;
 - activité d'aviation d'affaires ;
 - activité de vols commerciaux touristiques ;
 - activités de vols sanitaires et de transplant ;

- activités basées des hélicoptères du CHU ;
- activités d'aviation de loisirs.

- les missions de service AFIS (Aerodrome Flight Information Service)
- les missions de services SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs) et SPPA (service de prévention péril animalier).
- distribution de carburant et gestion des stocks ;
- accueil du public, surveillance des usages et sécurité des usagers ;
- opérations d'assistance en escale ;
- accueil des personnes à mobilité réduite ;
- maintien de l'homologation CHEA de l'aéroport et de la certification ISO 9001 attribuée à l'aéroport en mai 2014 ;
- certification de sécurité aéroportuaire le cas échéant ;
- promotion de l'aéroport auprès des usagers actuels et potentiels.

2/ Au titre de la gestion des biens et de l'entretien-maintenance, les prestations suivantes :

- exploitation de l'ensemble des terre-pleins situés dans l'emprise aéroportuaire mise à disposition de l'exploitant ;
- exploitation, entretien et inspection des aires de trafic situées dans l'emprise aéroportuaire mise à disposition de l'exploitant ;
- exploitation, entretien et inspection des aires de manœuvre situées dans l'emprise aéroportuaire mise à disposition de l'exploitant ;
- mise en œuvre des moyens pour assurer la viabilité hivernale de l'infrastructure aéroportuaire ;
- exploitation, entretien et gestion des installations d'accueil des usagers aériens de l'aéroport et de ses visiteurs ;
- exploitation et entretien des matériels d'exploitation ;
- entretien et inspection des clôtures et des portails situés dans l'emprise aéroportuaire mise à disposition de l'exploitant ;
- éclairage des installations de l'emprise mise à disposition dans la mesure nécessaire pour en assurer la surveillance générale ;
- surveillance des abords de piste et l'accompagnement des tiers sur l'aire de manœuvre
- fourniture de l'énergie électrique secourue aux aides radioélectriques à l'atterrissage et au service AFIS.

Le marché précise également que le titulaire assurera la gestion des biens mis à disposition dans le respect des conditions et obligations définies dans l'arrêté ministériel de transfert de gestion.

6.1.4. La remise à niveau des infrastructures pour assurer le transfert des équipements militaires

La visite de la base organisée par les militaires du site en avril 2014 a mis en avant de nombreux équipements militaires structurants à durée de vie limitée qui doivent être renouvelés à court terme afin que le site puisse conserver sa fonction aéronautique. La compatibilité des équipements militaires avec l'exploitation aéronautique civile n'est pas aisée.

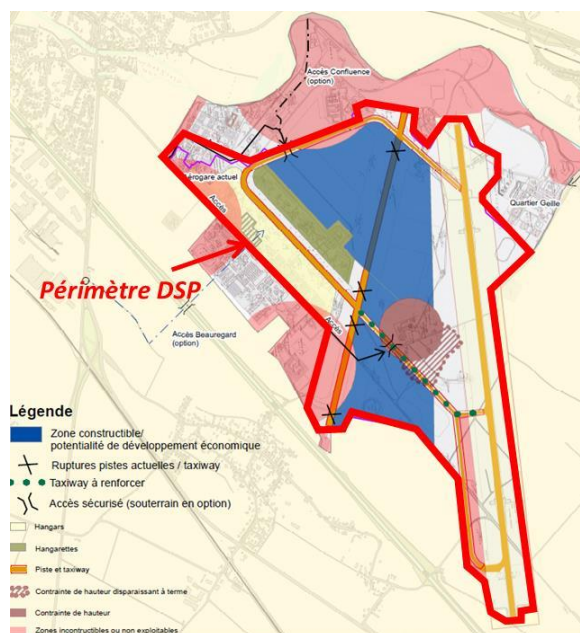
De plus, et c'est un point de réel difficultés qu'il faut anticiper, la cohabitation de deux activités aux problématiques éloignées sur un même site :

- L'activité aéronautique, pilotée par le Syndicat mixte avec le prochain appui d'un gestionnaire privé, et dont l'objectif final est de maintenir et développer sur le site une activité aéronautique civile
- La création de l'École de la Gendarmerie dont les problématiques de développement diffèrent des besoins des industriels implantés sur site

Ainsi, pour permettre le maintien et la pérennisation des activités aéronautiques sur le territoire, des investissements nécessaires sont à engager :

- pour pallier les besoins les plus urgents et qui restent des conditions nécessaires du maintien de l'activité aéronautique civile ;
- pour développer le site via le délégataire de la DSP de l'aéroport.

Le plan des servitudes :



Source: Territoires et Projets-Mai 2015, Le Grand Dijon

Les conditions nécessaires pour maintenir une activité aéronautique sur site – première tranche d'investissements

Plusieurs remises à niveaux sont à prévoir pour assurer la continuité de service, en premier lieu les atterrissages tout temps. Elles nécessitent des investissements de première nécessité :

- Le renouvellement du balisage lumineux de la piste vers une solution civile car l'outil actuel obsolète et ne pourra plus être entretenu dès lors que l'Armée emportera pour son propre usage son stock de pièces détachées dont la fabrication a été arrêtée ;
- La mise aux normes des réseaux de distribution/production interne (postes EDF/onduleurs/groupes électrogènes/postes de livraison) pour permettre des interventions de maintenance assurées par des entreprises du privé, ainsi que le remplacement des groupes de secours (réutilisés par l'Armée)
- La sécurité du site aéroportuaire (clôture)
- Le remplacement de la grande porte métallique du hangar HM2

Par ailleurs, d'autres investissements nécessaires au développement du site devront être envisagés dans les prochaines années – 2^e tranche d'investissements :

- L'adaptation de la voirie et des accès
- La démolition/ désamianté du site
- L'aménagement des 12 ha cessibles
- La dépollution pyrotechnique des sols
- La construction d'un parking
- La construction de taxiways adaptés
- L'adaptation des aires de stationnement d'avions
- La remise en état des marquages au sol
- La remise en état des bâtiments de l'aérogare
- La remise en état de la Tour de contrôle
- La remise en état des Hangarottes et bureaux spécifiques

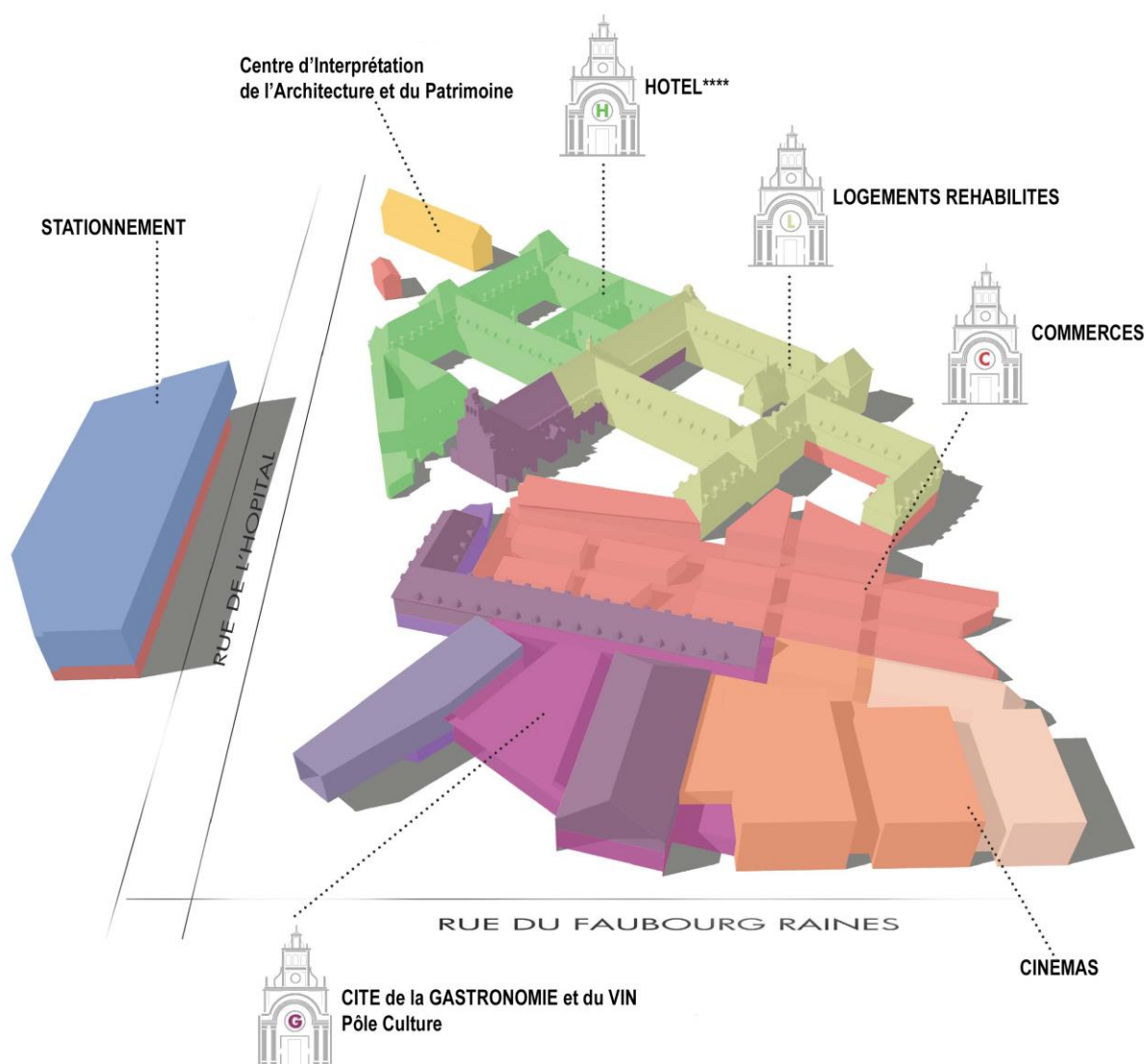
L'ensemble de ces investissements étant fortement conseillés pour permettre au futur délégataire de la DSP de la BA 102 de développer l'activité du site.

Enfin, pour la plupart de ces postes, les coûts prévisionnels dépendront des emprises conservées par l'École de la Gendarmerie après son implantation.

6.2. Axe 2 : développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie de Dijon

La Cité internationale de la gastronomie ouvrira ses portes en 2018 sur le site de l'hôpital général. Au cœur d'un projet urbain incluant un écoquartier de 640 logements, cet espace de promotion du repas gastronomique des Français s'étendra sur plus de 20.000 mètres carrés. Un équipement exceptionnel qui renforcera l'attractivité économique et touristique du Grand Dijon.

Prévue pour accueillir 300 000 à 400 000 visiteurs par an (hors fréquentation des cinémas), le site de la Cité internationale de la gastronomie sera non seulement un projet urbanistique de première importance, mais également un porte-drapeau de la gastronomie française dans le monde. Des centaines de créations d'emploi sont attendues, au terme d'un chantier qui profitera à l'économie locale. L'enjeu est donc considérable, à hauteur de l'investissement prévu : près de 200 millions d'euros.



La Cité internationale de la gastronomie, comprenant son pôle culturel, c'est :

- Un CIAP (Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine) permettant aux visiteurs de mettre en perspective les patrimoines labellisés par l'UNESCO avec la vocation de la CIGD
- Un parcours d'animations muséales et scénographiques, « Le Musée vivant de la gastronomie » de 1200 m², invitant les visiteurs à découvrir les fondamentaux de la tradition gastronomique française
- Un pôle recherche et innovation de plus de 1000 m² « Le centre du goût » où ils pourront eux-mêmes participer à des expériences organisées par des entreprises spécialisées dans l'innovation gustatives et culinaire et découvrir des appareils culinaires à la pointe de l'innovation
- Un pôle formation composé de nombreuses salles et d'un auditorium de 300 places où ils pourront s'inscrire à toutes sortes de stage (de un jour à 6 mois) destinés à apprendre l'art culinaire
- Une école hôtelière réputée, une école nationale de la boulangerie et une résidence universitaire de 120 chambres
- Une Vinothèque de 1000 m² où ils pourront découvrir et goûter tous les vins du Monde
- Une librairie spécialisée où ils pourront feuilleter et acheter des centaines d'ouvrages spécialisés dans les arts culinaires, la vigne et le vin
- Un espace accueillant trentaine de boutiques originales, toutes spécialisées dans les produits gastronomiques de qualité et les arts de la table
- Un hôtel 4 étoiles et une résidence hôtelière de 80 chambres chacun, aménagés dans les plus beaux bâtiments de l'ancien hôtel Dieu
- La salle des banquets : les 800 m² de l'ancienne chapelle, dans un cadre historique éblouissant, conçus pour organiser des banquets pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes,
- Le jardin des sciences et ses animations botaniques à quelques mètres de la Cité.
- La « place des fêtes » : 2000 m² protégés par un vélum, conçus pour organiser toutes sortes de manifestations festives
- La Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, dûment réhabilitée

Le cœur du projet sera le « pôle culture et formation », sur plus de 20.000 m², incluant les espaces muséographiques, des salles de conférence, des ateliers, des boutiques, des restaurants, un pavillon des vins qui rappellera que Dijon est, au sein du réseau français des cités de la gastronomie, identifiée comme « pôle moteur » en matière de valorisation de la vigne et du vin.

6.2.1. Impact en terme d'emploi du pôle culturel la CIGV

Pour déterminer l'impact en matière d'emplois du pôle culturel de la CIGV, deux sources sont à considérer

- Les emplois directs pérennes liés à la gestion même du site
- Les emplois indirects liés à la constitution du pôle sur l'économie touristique

En matière d'emplois directs sont à considérer pour l'exploitation/ gestion de la CIGV pour le Pôle Culture/Formation/Conférences :

- 47 emplois (dont 43 à temps plein). De nouveau, étant au cœur du projet CIGV, ce pôle aura un impact favorable, voire décisif, sur les autres postes de développement attendu
- L'hôtelier prévoit 70 emplois (soit 40 à temps plein) pour son hôtel.
- Le pôle cinématographique prévoit : (2 emplois pour la partie Art et Essai), pas d'information pour le cinéma multiplexe
- Le pôle commerce/restauration : 80 emplois à temps plein

Total : 160 emplois pérennes

En matière d'effet induit sur l'activité de l'industrie touristique régionale sera de deux ordres : un supplément de fréquentation oeno-touristique qu'on peut estimer à au moins 100 000 touristes internationaux, ainsi qu'une augmentation de la durée de séjour étant donné l'amélioration de l'offre finale.

Ce double effet devrait occasionner la création de 5% d'emplois supplémentaires dans l'industrie touristique bourguignonne, soit à terme environ 1 600 emplois nouveaux.

7. Engagements financiers

L'État s'engage à apporter 6 millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée au CRSD.

Les actions faisant l'objet d'une subvention au titre du CRSD sont reprises dans le tableau joint en annexe (Annexe : Tableaux récapitulatifs des actions et des financements – Liste Principale)

Une fiche-action individuelle décrit chacun des projets

Certains projets représentent un intérêt stratégique pour le développement et l'attractivité de l'agglomération dijonnaise. Ils bénéficient à ce titre du soutien de l'État, par le biais de participations financières ou de contributions autres.

À ces soutiens directs s'ajoutent des mesures financières et fiscales décrites dans le programme d'accompagnement : éligibilité au fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées, cession à l'euro symbolique des sites, mise en place d'exonérations fiscales et sociales.

Le financement des projets proposés dans le cadre du présent contrat mobilisera le conseil régional de Bourgogne et le conseil départemental de la Côte d'Or dans le cadre de leur politique de soutien aux territoires et aux collectivités.

Dans le cadre de l'axe 2 du présent contrat, la participation du Département de la Côte d'Or a été sollicitée pour le financement de la fiche 2.1. Dans l'attente de la réponse définitive du Département, sa participation n'a pas été prise en compte dans le présent contrat.

Projet	État		CRB	CU Grand Dijon	Ville de Dijon	Syndicat Mixte de l'aéroport	Autres (Europe, Initiative 21,...)	Coût total du projet
	FRED	FNADT						
Axe 1	1,4 M€					1,4 M€		2,8 M€
Axe 2	2,35 M€	2 M€	5 M€	2,7 M€	3,45 M€		10,3 M€	25,8 M€
Axe 3	0,2 M€						0,8 M€	1 M€
AMO CRSD	0,07 M€			0,012 M€				0,082 M€
TOTAL	6,02 M€		5 M€	2,712 M€	3,45 M€	1,4 M€	11,1 M€	29,7 M€

8. Gouvernance

Un Comité de Pilotage est constitué sous l'égide du Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, pour assurer la programmation, le suivi et l'évaluation des investissements, études ou mesures prévues au contrat.

Il se réunira *a minima* deux fois par an.

Il est composé de :

- Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche Comté, Préfet de la Côte d'Or ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional Bourgogne ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or ou son représentant,
- Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Dijon,
- Le maire de Dijon ou son représentant,
- Le maire de la commune de Longvic
- Le maire de la commune d'Ouges,
- Le maire de la commune de Sennecey les Dijon,
- Le maire de la commune de Neuilly les Dijon,
- Le maire de la commune de Bretenière,
- Le président du syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic
- Le Président de Dijon-Développement, ou son représentant,
- Les services de l'État concernés, notamment les co-financeurs CGET et DAR

À chaque réunion du Comité de Pilotage, un point précis sera réalisé sur l'état d'avancement du contrat.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires selon les principes de fongibilité des fonds affectés aux actions présentes de ce CRSD.

Le comité de pilotage du CRSD se réserve la possibilité de proposer la réaffectation des crédits dédiés aux actions prioritaires se trouvant en annexe en cas d'abandon ou modification substantielle du projet ou de report de l'opération sur des crédits liés à une politique spécifique (remise en état de l'aéroport, développement du projet de CIDG,...). Ce redéploiement de crédits ne pourra se faire que dans l'année civile de gestion, concerner les projets du présent CRSD et sera soumis à avis du comité technique interministériel pour approbation par le premier ministre.

9. Évaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du CRSD sera effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation en s'attachant plus particulièrement :

- Au nombre d'emplois maintenus ou créés sur le périmètre du CRSD
- Au nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD
- Au nombre d'emplois spécifiquement créés sur les emprises libérées
- Au nombre d'emplois publics transférés sur l'agglomération

Chaque action fera par ailleurs l'objet d'indicateurs physiques de suivi et de réalisation spécifiques.

L'objectif global du CRSD du Grand Dijon vise clairement à recréer ou à maintenir 1640 emplois d'ici 2019.

Une évaluation particulière sera effectuée à l'issue des quatre années du CRSD et pourra conduire le comité de pilotage à proposer au CTI une prolongation des autorisations d'engagement. Cette prolongation ne saurait en aucun cas dépasser un an. Elle devra être approuvée, comme les réorientations intermédiaires citées ci-dessus, par le premier ministre.

10. Tableau des engagements financiers

Contributeurs	Europe	État (CRSD)		Caisse des dépôts et consignations	Région	Grand Dijon	Syndicat Mixte	Dijon	Revenus Actions (autofinancements)	Initiative 21	Investissements privés	Total
		FRED	FNADT									
Axe 1 - Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures		1 400 000 €					1 400 000 €					2 800 000 €
Action 1.1 - Remise en état des réseaux électriques		300 000 €					300 000 €					600 000 €
Action 1.2 - Mise en sécurité du site		100 000 €					100 000 €					200 000 €
Action 1.3 - Renouvellement du balisage		960 000 €					960 000 €					1 920 000 €
Action 1.4 - Remplacement de la porte du hangar HM 2		40 000 €					40 000 €					80 000 €
Axe 2 - Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie	1 000 000 €	2 350 000 €	2 000 000 €		5 000 000 €	2 700 000 €		3 450 000 €	9 332 000 €			25 832 000 €
Action 2.1 - Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD					5 000 000 €				9 332 000 €			17 332 000 €
Action 2.2 - Équipement scénographique		1 750 000 €						1 750 000 €				3 500 000 €
Action 2.3 - Aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel			1 800 000 €			2 700 000 €						4 500 000 €
Action 2.4 - Équipements du CIAP	1 000 000 €	600 000 €						1 400 000 €				3 000 000 €
Action 2.5 - Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem			200 000 €					300 000 €				500 000 €
Axe 3 - FONDS DÉVEMPLOI 21		200 000 €		300 000 €						100 000 €	400 000 €	1 000 000 €
Complément - AMO CRSD		70 000 €				12 770 €						82 770 €
TOTAL	1 000 000 €	4 020 000 €	2 000 000 €	300 000 €	5 000 000 €	2 712 770 €	1 400 000 €	3 450 000 €	9 332 000 €	100 000 €	400 000 €	29 714 770 €

11. Signatures

En présence de Monsieur Manuel VALLS, PREMIER MINISTRE,

L'ETAT,
Représenté par **Monsieur Eric DELZANT,**
Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or,

La Région de Bourgogne,
Représentée par **Monsieur François PATRIAT,**
Président et Sénateur,

La Communauté Urbaine du Grand Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par **Monsieur François REBSAMEN,**
Président et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic,
Représentée par **Monsieur José ALMEIDA,** Président,

La commune de Longvic,
Représentée par **Monsieur José ALMEIDA,** Maire,

La commune d'Ouges,
Représentée par **Monsieur Jean-Claude GIRARD,** Maire,

La commune de Sennecey-les-Dijon,
Représentée par **Monsieur Philippe BELLEVILLE,** Maire,

La commune de Neuilly-les-Dijon,
Représentée par **Monsieur Jean-Louis DUMONT,** Maire,

La commune de Bretenière,
Représentée par **Monsieur Hervé BRUYERE,** Maire,

12. Annexes

12.1. Fiches-Actions

12.1.1. Synthèse des projets

Le Grand Dijon envisage 3 grands projets (complété par la fiche AMO CRSD):

- Axe 1 : Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures
- Axe 2 : Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie
- Axe 3 : Accompagner le développement des PME du territoire grâce au développement d'un outil de prêt à taux 0
- Complément hors axes : assistance à maîtrise d'ouvrage du CRSD

Vous trouverez ci-dessous le budget synthétique de l'ensemble de ces projets, suivi de l'exposé détaillé des actions envisagées.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	Programmation besoins						Besoins à couvrir (M€)	Apport Etat CRSD (M€)		Emplois créés	Commentaires
	2016	2017	2018	2019	2020	Post CRSD		FRED	FNADT		
Axe 1 Maintien activité aéroportuaire <i>(MO : Syndicat Mixte Aéroport)</i>		Réseaux 600 k€ Sécurité 200 k€ Balisage 1.920 k€ Porte hangar 80 k€					2,8	1,4		à dét.	• Sécuriser la future DSP par une remise à niveau indispensable des infrastructures • Incertitude sur les dépenses à engager ultérieurement
Axe 2 Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie		Travaux 14 332 k€ Esplanade 4.500 k€		Scénographie 3 500 k€ CIAP 3 000 k€ Chapelle 500 k€			25,8	2,35	2	1.760	• Opportunité du double impact du double label UNESCO
Axe 3 Fonds DEVEMPLOI 21		Fonds : 1.000 k€					1	0,2		250	
Complément : AMO CRSD		AMO : 82 k€					0,08	0,07		-	
						Total	29,7	6,02		2.010	Soit 2 970 € / emploi créé

PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ

DEPENSES HT		RECETTES	MONTANT	%
Axe 1 - Rénovation partielle de la base aérienne	2 800 000 €	Europe - FRED	1 000 000 €	3%
Axe 2 - Pôle culturel de la Cité de la gastronomie	25 832 000 €	État - FNADT	2 000 000 €	7%
Axe 3 - DEVEMPLOI 21	1 000 000 €	État - FRED	4 020 000 €	14%
AMO CRSD	82 770 €	Caisse des dépôts et consignations	300 000 €	1%
		Région	5 000 000 €	17%
		Grand Dijon	2 712 770 €	9%
		Syndicat Mixte	1 400 000 €	5%
		Dijon	3 450 000 €	12%
		Revenus projets (autofinancements)	9 332 000 €	31%
		Initiative 21	100 000 €	0%
		Investissements privés	400 000 €	1%
Total	29 714 770 €	Total	29 714 770 €	100%

12.1.2. AXE N°1 : Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures

INTITULÉ DU PROJET :

Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures

DESCRIPTION DU PROJET :

Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 d'ici fin 2016 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité des équipements aux normes et règlements en matière de sécurité et de sûreté applicables aux aéroports civils, en vue d'assurer l'homologation et la certification de l'aéroport par la DGAC.

L'ensemble des acteurs locaux souhaitant que la vocation aéronautique du site soit préservée, le projet vise à reconvertir le site afin de maintenir l'utilisation de l'aéroport pour les vols d'affaires et d'évacuation sanitaire. L'aéroport est déjà régulièrement utilisé comme point d'entrée de touristes étrangers venant visiter les hauts lieux gastronomiques, viticoles et culturels de la région, et le sera davantage après l'inauguration de la Cité Internationale de la Gastronomie à Dijon et l'inscription toute récente du 4 juillet 2015 des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

De plus, le projet vise à maintenir sur le site l'activité de maintenance aéronautique, déjà présente aujourd'hui, au travers des compétences du personnel civil de l'armée.

Le projet s'appuie sur une programmation retenant des éléments structurants forts :

- Le développement de l'activité « civile » du site et la définition d'un modèle économique autonome, la réglementation européenne exigeant qu'à terme, il fonctionne avec le moins de soutien public possible ;
- Le transfert des équipements militaires dans le respect des servitudes maintenues (radars militaires, etc.), en tenant compte du projet de la Gendarmerie qui vise à reprendre l'ensemble de la base vie et une partie (à préciser) du quartier Geille et la reconversion du bâti pour une utilisation civile ;
- La définition des objectifs de la future délégation de service public à la suite de SNC Lavalin (exploitant jusqu'au 31 décembre 2015).

OBJECTIFS POURSUIVIS :

La première tranche d'investissement, présentée dans ce CRSD, permettra de répondre en partie aux problématiques urgentes du site pour :

- Maintenir et développer l'activité aéronautique de la plus ancienne base aérienne de France
- Continuer à assurer et développer les vols d'affaires et les évacuations sanitaires aériennes permis par la présence de la BA 102 jusqu'à présent
- Élargir la desserte touristique nationale et internationale de Dijon, dans le contexte de l'ouverture de la Cité Internationale de la Gastronomie et des Vins et de l'affirmation de Dijon comme pôle gastronomique à rayonnement international

Une deuxième tranche d'investissements, pour plus de 15 M€ et non intégré dans le présent CRSD, devra nécessairement intervenir à court / moyen terme pour permettre de pérenniser et accompagner le développement du site. *Remarque : le coût final de ces investissements complémentaires pour les collectivités sera lié au projet d'implantation de l'École de la Gendarmerie sur site.*

LIEU DE RÉALISATION :

Base Aérienne 102 de Dijon-Longvic

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PROPOSÉ DANS LE CADRE DE CE CRSD :

DEPENSES HT	BA 102	RECETTES	MONTANT	%
Réseaux (électricité)	600 000 €	État	1 400 000 €	50%
Sécurité (grillages)	200 000 €	Syndicat Mixte	1 400 000 €	50%
Balisage	1 920 000 €			
Hangar	80 000 €			
TOTAL	2 800 000 €		2 800 000 €	100%

IMPACTS ATTENDUS :

- *Impact sur l'emploi et la formation :*

Essentiel pour l'accessibilité et l'attractivité de la communauté urbaine de Dijon, ce projet, par son importance et le rayonnement qu'il apportera à la ville, constituera un bassin d'emplois conséquent. À cet égard, l'opération globale d'aménagement revêt un caractère stratégique et devrait permettre le maintien et l'implantation d'établissements de la filière aéronautique sur le territoire.

- *Impact sur les sites militaires libérés :*

Afin d'optimiser la future exploitation de l'aéroport, des aménagements sont nécessaires sur l'existant.

CALENDRIER :

	Programmation besoins						Besoins à couvrir (M€)	Apport Etat CRSD (M€)		Emplois créés
	2016	2017	2018	2019	2020	Post CRSD		FRED	FNADT	
	Axe 1 Maintien activité aéroportuaire (MO : Syndicat Mixte Aéroport)	Réseaux 600 k€ Sécurité 200 k€ Balisage 1.920 k€ Porte hangar 80 k€							2,8	

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.1	Intitulé du projet : Remise en état de l'alimentation électrique et des secours			
Diagnostic – constat				
<p>Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 d'ici fin 2016 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité des équipements aux normes et règlements en matière de sécurité et de sûreté applicables aux aéroports civils, en vue d'assurer l'homologation et la certification de l'aéroport par la DGAC.</p> <p>Concernant le maintien de la continuité électrique HT de la plateforme aéroportuaire, l'armée s'est déclaré ne pas être en mesure de l'assurer après leur départ mi-2016.</p>				
Descriptif de l'action				
Assurer la continuité de l'alimentation électrique HT et de la sécurisation de l'alimentation des postes nécessaires à l'exploitation de l'aéroport civil.				
Objectif – résultat attendu				
<p>Une étude menée par EDF a défini a minima les travaux à réaliser pour permettre la continuité la continuité incluant la sécurisation de l'alimentation électrique des installations aéroportuaire. Ces travaux sont à réaliser avant le 1^{er} juin 2016. Un planning prévisionnel établit que le début des travaux devrait se situer en novembre 2015. La non-réalisation de ces travaux provoquerait l'arrêt de l'exploitation de l'aéroport.</p>				
Maître d'ouvrage				
Syndicat Mixte				
Partenaires				
Délégitaire, DGAC				
Début de l'opération				
2015				
Délai de réalisation				
6 mois avec livraison au plus tard mai 2016				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Remise en état alimentation électriques (raccordement eRDF au nouveau point de livraison, poste de livraison, liaison poste de livraison poste 105, secours en BT par GE des 3 postes 104 105 et 102, reprise des régulateurs de balisage du poste 2 avec câblage)	600 000 €	État / FRED	300 000 €	50 %
		Syndicat Mixte	300 000 €	50 %
TOTAL	600 000 €	TOTAL	600 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

12.1.2.1. AXE 1 – Fiche-action 1.2 : mise en sécurité du site

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.2		Intitulé du projet : Mise en sécurité du site		
Diagnostic – constat				
Le Code de l'aviation civile impose une prévention des intrusions (acte de malveillance) et du péril animalier dans l'emprise de l'aéroport, comprenant la pose de clôtures adaptées aux risques et à l'environnement, y compris à la configuration du terrain. Il est nécessaire d'effectuer la réfection de certaines clôtures extérieures. Par ailleurs, le départ des militaires mi-2016 impose l'installation de nouvelles clôtures afin de restreindre les accès au périmètre exploité par le DSP.				
Descriptif de l'action				
Réaliser des clôtures de sécurité				
Objectif – résultat attendu				
Homologation et certification de l'aéroport, pour assurer la continuité des activités des entreprises présentes sur la zone aéroportuaire et la préservation des emplois existants.				
Maître d'ouvrage				
Syndicat mixte ou délégataire				
Partenaires				
Délégataire				
Début de l'opération				
2016				
Délai de réalisation				
24 mois				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Mise en sécurité du site (grillage)	200 000 €	État / FRED	100 000 €	50 %
		Syndicat Mixte	100 000 €	50 %
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

12.1.2.2. AXE 1 – Fiche-action 1.3 : renouvellement du balisage

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.3		Intitulé du projet : Renouvellement du balisage		
Diagnostic – constat				
Le balisage lumineux de la piste est obsolète et ne pourra plus être entretenu dès lors que l'Armée emportera pour son propre usage son stock de pièces détachées dont la fabrication a été arrêtée.				
Descriptif de l'action				
Renouvellement de l'ensemble du dispositif de balisage				
Objectif – résultat attendu				
Homologation et certification de l'aéroport, pour assurer la continuité des activités aéronautiques.				
Maître d'ouvrage				
Syndicat Mixte ou délégataire				
Partenaires				
Délégataire				
Début de l'opération				
2017				
Délai de réalisation				
24 mois				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Balisage de la piste	1 920 000 €	État / FRED	960 000 €	50 %
		Syndicat Mixte	960 000 €	50 %
TOTAL	1 920 000 €	TOTAL	1 920 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

12.1.2.3. AXE 1 – Fiche-action 1.4 : remplacement de la porte du hangar HM 2

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.4		Intitulé du projet : Remplacement de la porte du hangar HM 2		
Diagnostic – constat				
<p>Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 d'ici fin 2016 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire.</p> <p>C'est particulièrement le cas en matière de réutilisation des hangars laissés par les militaires. Ceux-ci ont pour la plupart besoin d'être réhabilités.</p>				
Descriptif de l'action				
Remplacement de la porte du hangar HM 2				
Objectif – résultat attendu				
Réutilisation de ce hangar, le plus grand et le plus haut de la plateforme, pour y installer une entreprise.				
Maître d'ouvrage				
Syndicat mixte ou délégataire				
Partenaires				
Délégataire				
Début de l'opération				
2016				
Délai de réalisation				
24 mois				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Remplacement de la porte du hangar HM2	80 000 €	État / FRED	40 000 €	50 %
		Syndicat Mixte	40 000 €	50 %
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile				

12.1.3. AXE N°2 : Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie

INTITULÉ DU PROJET :

PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE

DESCRIPTION DU PROJET :

La Cité internationale de la gastronomie de Dijon sera créée sur le site de l'ancien hôpital général, sur une superficie de 6,5 hectares comprenant la Cité proprement dite à laquelle s'adossera un écoquartier de 640 logements. La Cité, qui s'implantera sur plus de 20 000 mètres carrés, regroupera :

- Des salles d'exposition,
- Un centre de conférences,
- Des boutiques et restaurants,
- Un pavillon des vins,
- Des locaux dédiés à la formation,
- Une résidence de tourisme et un hôtel quatre étoiles de 90 chambres.
- Un multiplexe cinéma de 10 salles, qui participera à la dimension culturelle et pédagogique du site.

Les bâtiments historiques de l'ancien hôpital seront rénovés et des constructions contemporaines seront ajoutées au nord du site. La chapelle de l'hôpital deviendra un écrin dédié aux climats du vignoble de Bourgogne, qui vient d'être classé cet été au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ensemble de ce projet prenant sens grâce au développement du pôle culturel à la fois moteur d'une économie touristique territoriale et vecteur de valeurs sociales.

La réalisation de celui-ci est l'objet des fiches suivantes sur 5 projets distincts

- Fiche 2.1 : Les travaux pour la construction du pôle culturel
- Fiche 2.2 : La réalisation des travaux d'aménagement de l'esplanade public faisant face au pôle culturel
- Fiche 2.3 : Des équipements scénographiques
- Fiche 2.4 : L'équipement du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
- Fiche 2.5 : La restauration et l'aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Renforcer la place de Dijon comme capitale de la gastronomie et de l'œnologie bourguignonne et française ;
- Tirer parti de la situation privilégiée de Dijon au départ de la route des vins pour attirer un tourisme national et international
- Contribuer au développement du tourisme national et international en Côte d'Or et en Bourgogne
- Permettre aux habitants de Dijon et de son agglomération de renforcer leur connaissance des atouts de leur région et de la qualité de son patrimoine gastronomique

LIEU DE RÉALISATION :

Ville de Dijon

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET DANS SA GLOBALITÉ:

DEPENSES HT	Pôle culturel de la CIGD	RECETTES	MONTANT	%
Travaux CIGD	14 332 000 €	Europe - FEDER	1 000 000 €	4%
Scenographie (équipement du musée)	3 500 000 €	État - FRED	2 350 000 €	9%
Aménagements de l'esplanade publique	4 500 000 €	État - FNADT	2 000 000 €	8%
Equipements du CIAP	3 000 000 €	Région	5 000 000 €	19%
Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem - Aménagement	500 000 €	Grand Dijon	2 700 000 €	10%
		Dijon	3 450 000 €	13%
		Revenus projets (autofinancements)	9 332 000 €	36%
Total	25 832 000 €	Total	25 832 000 €	100%

IMPACTS ATTENDUS :

Au total, la création de la CIGD devrait occasionner la création de près de 1760 emplois nouveaux.

CALENDRIER :

	Programmation besoins						Besoins à couvrir (M€)	Apport Etat CRSD (M€)		Emplois créés	Commentaires
	2016	2017	2018	2019	2020	Post CRSD		FRED	FNADT		
Axe 2 Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie		Travaux 14 332 k€ Esplanade 4.500 k€		Scénographie 3 500 k€ CIAP 3 000 k€ Chapelle 500 k€			25,8	2,35	2	1.760	• Opportunité du double impact du double label UNESCO

12.1.3.1. AXE 2 – Fiche-action 2.1 : Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE				
Fiche action 2.1		Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD		
Diagnostic – constat				
Un pôle culturel nœud de développement de la CIGD				
Descriptif de l'action				
Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD				
Objectif – résultat attendu				
1 000 000 visiteurs sont attendus dont : <ul style="list-style-type: none"> - 300 000 à 400 000 visiteurs par an pour le pôle en lui-même - 600 000 visiteurs sur les outils connexes de divertissement, dont le cinéma 				
Maître d'ouvrage				
Association du pôle culturel de la CIGD (en cours de constitution)				
Partenaires				
Région, Département				
Début de l'opération				
Janvier 2017				
Délai de réalisation				
Fin 2018				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGD	14 332 000 €	État	0 €	0 %
		Région	5 000 000 €	34 %
		Revenus du projet (autofinancement)	9 332 000 €	66 %
TOTAL	14 332 000 €	TOTAL	14 332 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

12.1.3.2. AXE 2 – Fiche-action 2.2 : Équipement scénographique

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE				
Fiche action 2.2		Équipement scénographique		
Diagnostic – constat				
Nécessité de de proposer des médiations attrayantes pour favoriser le développement du pôle culturel.				
Descriptif de l'action				
Équipement de supports scénographiques interactifs : le visiteur sera invité à découvrir une gamme d'espaces / situations ludiques, mises en scènes à des fins pédagogiques.				
Leur conception et leur réalisation seront confiées à une agence spécialisée.				
Cet équipement scénographique, grâce au financement du CRSD, sera le cœur culturel de la Cité.				
Objectif – résultat attendu				
Augmentation de la fréquentation globale de la CIGD				
Maître d'ouvrage				
Ville de Dijon				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2018				
Délai de réalisation				
Fin de l'opération prévue en Décembre 2019				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Équipement scénographique	3 500 000 €	État / FRED	1 750 000 €	50 %
		Ville de Dijon	1 750 000 €	50 %
TOTAL	3 500 000 €	TOTAL	3 500 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

12.1.3.3. AXE 2 – Fiche-action 2.3 : Aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE				
Fiche action 2.3		Aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel		
Diagnostic – constat				
Nécessité de mettre en valeur le pôle culturel par des travaux d'aménagement de l'esplanade, et de renforcer son lien avec la ville et la route des Grands Crus				
Descriptif de l'action				
La voirie et les réseaux actuels de l'hôpital, devenus inadaptés, devront être détruits. L'action vise l'aménagement de l'espace public constitué par l'esplanade faisant face au pôle culturel (voirie et réseaux souterrains).				
Objectif – résultat attendu				
Mise en valeur du site du pôle culturel et amélioration de l'espace public				
Maître d'ouvrage				
Grand Dijon				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2017				
Délai de réalisation				
Fin prévue en décembre 2018				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Aménagements de l'esplanade	4 500 000 €	État / FNADT	1 800 000 €	40 %
		Grand Dijon	2 700 000 €	60 %
TOTAL	4 500 000 €	TOTAL	4 500 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

12.1.3.4. AXE 2 – Fiche-action 2.4 : Équipements du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE				
Fiche action 2.4		Équipements du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)		
Diagnostic – constat				
Attente de la part des visiteurs d'une articulation culturelle entre la Cité et les patrimoines environnants (espaces/patrimoines sauvegardés de Dijon – ex : Climats du vignoble de Bourgogne)				
Descriptif de l'action				
A partir d'un terrain propriété de la ville, construction et aménagement d'une plateforme culturelle et touristique d'un peu plus de 1 000 m ² .				
Objectif – résultat attendu				
Diffusion des touristes vers le centre-ville de Dijon (musées, commerces,...) et la route des Grands Crus.				
Maître d'ouvrage				
Ville de Dijon				
Partenaires				
Europe (FEDER)				
Début de l'opération				
Janvier 2018				
Délai de réalisation				
Fin de l'opération prévue en Décembre 2019				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Travaux de construction	1 800 000 €	Europe / FEDER	1 000 000 €	56 %
		Ville de Dijon	800 000 €	44 %
Total travaux	1 800 000 €	Total	1 800 000 €	100 %
Aménagements intérieurs	1 200 000 €	État / FRED	600 000 €	50 %
		Ville de Dijon	600 000 €	50 %
Total aménagements	1 200 000 €	Total	1 200 000 €	100 %
TOTAL projet	3 000 000 €	TOTAL	3 000 000 €	
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

12.1.3.5. AXE 2 – Fiche-action 2.5 : Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem

Axe 2 : PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE				
Fiche action 2.5		Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem		
Diagnostic – constat				
Cette Chapelle reste la propriété de la ville. Elle est classée Monument Historique et doit être impérativement réhabilitée.				
Descriptif de l'action				
Restauration / Aménagement de la Chapelle (intérieur / extérieur)				
Objectif – résultat attendu				
Faire de la Chapelle un des points majeurs d'attractivité pour les visiteurs de la Cité				
Maître d'ouvrage				
Ville de Dijon				
Partenaires				
-				
Début de l'opération				
Janvier 2018				
Délai de réalisation				
Fin de l'opération prévue en Décembre 2019				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Restauration / Aménagement de la Chapelle	500 000 €	État / FNADT	200 000 €	40 %
		Ville de Dijon	300 000 €	60 %
TOTAL projet	500 000 €	TOTAL	500 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Création d'emplois liés au pôle culturel				

12.1.4. Axe 3 – Développement d’outils dédiés au financement des entreprises

INTITULÉ DU PROJET :

FONDS DÉVEMPLOI 21 – OUTILS DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES PME DU TERRITOIRE

DESCRIPTION DU PROJET :

Le Fonds DÉVEMPLOI 21, co-financé par la CDC et Initiative 21, consiste à appuyer le développement de deux outils sur le territoire :

- Un fonds de prêts d’honneur à taux 0 destiné aux entreprises du territoire qui créent des emplois. Ces fonds peuvent être utilisés pour financer tous types de projets (création, reprise, développement d’activité...). Cet outil mobilisera 85 % des fonds collectés par DÉVEMPLOI 21
- Un fonds d’investissements, INVEST PME, mobilisé pour appuyer le développement des PME de croissance. Cet outil mobilisera 10 % des fonds collectés par DÉVEMPLOI 21

En complément, 5 % des fonds mobilisés couvriront les frais de gestion du dispositif engagés par Dijon Développement

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Soutenir financièrement les entreprises qui contribuent à la résilience ou à la croissance de l’emploi local
- Participer à la solidité financière du tissu économique local

LIEU DE RÉALISATION :

Le Département (80 % des dossiers étant situés sur l’agglomération dijonnaise)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

DEPENSES HT	DEVEMPLOI 21	RECETTES	MONTANT	%
DEVEMPLOI 21	1 000 000 €	Etat - FRED	200 000 €	20%
		Caisse des dépôts et consignations	300 000 €	30%
		Initiative 21	100 000 €	10%
		Investissements privés	400 000 €	40%
Total	1 000 000 €	Total	1 000 000 €	100%

IMPACTS ATTENDUS :

Le fonds de prêt permet de financer une partie du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) des entreprises du territoire – celui-ci répondant en partie aux problématiques de Trésorerie de certaines sociétés. Grâce à l'effet de levier négocié avec les banques partenaires, de 6 à 8 selon les cas, le volume de prêt total accordé aux entreprises sera de 5,1 M€ à 6,8 M€.

L'outil d'investissement en capital INVEST PME, appuyé par une partie (10 %) des fonds débloqués, se concentrera principalement sur les PME en développement du territoire nécessitant un apport conséquent de fonds pour porter leur croissance.

En terme d'emploi, on estime que ces deux outils pourront aider à la création ou au maintien de 250 emplois.

CALENDRIER :

	Programmation besoins						Besoins à couvrir (M€)	Apport Etat CRSD (M€)
	2016	2017	2018	2019	2020	Post CRSD		
Axe 3 Fonds DEVEMPLOI 21	Fonds: 1 000 K€						1 M€	0,2

Remarque : le planning présenté ci-dessus correspond à l'appel de fonds lancé par Dijon Développement dans le cadre du dispositif DÉVEMPLOI. Les fonds mobilisés pour les entreprises du territoire pourront être engagés entre 2016 et 2020.

12.1.4.1. AXE 3 – Fiche-action 3.1 : Fonds DÉVEMPLOI 21

Axe 3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
Fiche action 3.1		Fonds DÉVEMPLOI 21		
Diagnostic – constat				
Appuyer les PME/PMI du territoire dans leur projet de développement créateur d'emplois.				
Descriptif de l'action				
Un fonds DÉVEMPLOI permettant d'alimenter deux dispositifs distincts <ul style="list-style-type: none"> - Un outil de prêt d'honneur à taux 0 - Un outil d'investissement en capital par INVEST PME 				
Objectif – résultat attendu				
Le développement des PME du territoire				
Maître d'ouvrage				
Dijon Développement				
Partenaires				
CDC, Initiative 21, les entreprises sollicitées dans le cadre des programmes de revitalisation				
Début de l'opération				
Janvier 2016				
Délai de réalisation				
-				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
DÉVEMPLOI 21	1 000 000 €	État / FRED	200 000 €	20 %
		CDC	300 000 €	30 %
		Initiative 21	100 000 €	10 %
		Investissements privés	400 000 €	40 %
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Volume de fonds prêtés / investis dans les entreprises Créations d'emploi dans les 3 ans suivant chaque investissement				

12.1.5. Fiche complémentaire : assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce CRSD

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce CRSD				
Fiche action 4.1	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce CRSD			
Diagnostic – constat				
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce CRSD				
Descriptif de l'action				
Accompagnement des acteurs du territoire pour constituer le diagnostic de territoire et finaliser le Contrat de Restructuration de Site Défense				
Objectif – résultat attendu				
La constitution du Contrat de Restructuration de Site Défense				
Maître d'ouvrage				
Grand Dijon				
Partenaires				
/				
Début de l'opération				
Mai 2015				
Délai de réalisation				
Décembre 2016				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
AMO	82 770 €	État / FRED	70 000 €	85 %
		Grand Dijon	12 770 €	15 %
TOTAL	82 770 €	TOTAL	82 770 €	100 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
/				

12.2. Courriers d'engagement des co-financeurs